



Association des Femmes Juristes de Centrafrique

Lucie BOALO HAYALI

45^{ème} session de l'EPU

4^{ème} cycle de l'EPU pour la République Centrafricaine

Novembre 2023



AFJC

- Associations des Femmes Juristes de Centreafrique (AFJC)
- Création: 19 juin 1992
- But: Promotion et défense des droits humains, en particulier droits des **femmes et enfants**
- Actions: Support des victimes de violence, aide **juridique, psychologique et médicale**.
- Active dans plusieurs regions de RCA
- > 7000 victimes de violence accompagnées

Introduction

- Plusieurs cycles de violence ces dernières décennies
- Violation des droits humains et du droit international
- Les femmes et les enfants portent le fardeau de ces violences



Problématiques

**1. Violences
sexuelles ou basées
sur le genre**

**2. Accès égal et
adéquat pour tous à
la justice**

**3. Inclusion des
femmes dans les
sphères de décisions**

**4. Restoration de la
paix**

**5. Combattre la crise
économique et la
pauvreté**

**6. Protection des
défenseurs des
droits humains et les
organisations civiles**



Problématiques

1. Violences sexuelles ou basées sur le genre

2. Accès égal et adéquat pour tous à la justice

3. Inclusion des femmes dans les sphères de décisions

4. Restoration de la paix

5. Combattre la crise économique et la pauvreté

6. Protection des défenseurs des droits humains et les organisations civiles



11 431

**Nombre de violations sérieuses des
droits humains enregistrées par l'AFJC
en moins de 2 ans**

01. Violences sexuelles ou basées sur le genre

- Violences sexuelles comme **arme de guerre**
- **Circulaire de 2016** criminalisant le viol est mal comprise, manque de support pour les victimes
- Aides aux femmes **uniquement fournies les ONGs** (pas le gouvernement).

10 741 cas
enregistrés dans 2
ans uniquement par
AFCJ

Recommandations

1. Implémenter la circulaire de 2016 qui criminalise le viol et les autres normes concernant de VSBG
2. Former la police, les agents de sécurité et les officiers de justice à l'examen et à la gestion des cas de VSBG

02. Accès égale et adéquat pour tous à la justice

- Prix élevé pour porter plainte, aide juridique non-existante
- La lenteur de la justice, manque de juges qualifiés
- Pas de condamnation pour les auteurs



Recommandations

1. Développer un service d'aide juridique qui assiste les femmes et les victimes de VSBG
2. Faciliter l'accès à la justice, notamment en rétablissant des audiences régulières aux cours dans les provinces
3. Former les agents de police et les officiers de justice à la sensibilité au genre et à l'élimination des préjugés
4. Augmenter les ressources supplémentaires à la Cour pénale spéciale

**188ème sur
191 pays**

**Classement de la RCA
pour l'égalité des
sexes**

03. Inclusion des femmes dans les sphères de décisions

- Quotas permettaient une représentation des femmes
- Nouvelle Constitution a **supprimé** ces quotas
- Difficultés pour les femmes de se présenter aux élections

Recommandations

1. Promouvoir l'accès et la participation des femmes aux sphères décisionnelles
2. Rétablir les quotas de femmes aux postes clés de l'exécutif et du judiciaire dans la Constitution
3. Créer un environnement qui permette aux femmes de participer à la vie politique et publique.
4. Encourager le leadership des femmes dans la gouvernance communautaire par leurs participations aux élections locales



Merci pour votre écoute !
